



Commune de Grolley

## TARIFS AES

Les tarifs en CHF des prestations d'AES par plage horaire sont calculés de la manière suivante :

	A		B		C		D	
Revenu imposable	< 30'000.-		de 30'001.- à 45'000.-		de 45'001.- à 65'000.-		> 65'000	
Degré de scolarité	Enfantine	Primaire	Enfantine	Primaire	Enfantine	Primaire	Enfantine	Primaire
Matin 07h00 – 8h00	3.70	5.-	4.70	6.-	5.70	7.-	6.70	8.-
Matinée 08h00 – 11h40	16.25	21.-	19.25	24.-	22.25	27.-	25.25	30.-
Midi 11h40 – 13h30	6.60	9.-	7.60	10.-	8.60	11.-	9.60	12.-
Repas de midi	9.-	9.-	9.-	9.-	9.-	9.-	9.-	9.-
Après-midi 13h30 – 15h10	6.85	9.-	7.85	10.-	8.85	11.-	9.85	12.-
Mini soir 15h10 – 16h30	5.25	7.-	6.25	8.-	7.25	9.-	8.25	10.-
Maxi soir 15h10 – 18h00	8.30	12.-	10.30	14.-	12.30	16.-	14.30	18.-

Les tarifs applicables sont déterminés sur la base des informations à disposition au moment de l'inscription.

Lorsque les parents vivent en union libre, les avis de taxation des deux parents sont pris en compte. Pour les contribuables imposés à la source, le conseil communal statue. Les indépendants se verront facturer le palier immédiatement supérieur à celui de leurs revenus selon la dernière taxation fiscale.

Un soutien financier de l'Etat et des employeurs est accordé aux structures d'accueil (qui répondent aux conditions fixées par la Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil de jour) pour les enfants en âge de scolarité infantine. Ce soutien cantonal doit être répercuté sur le prix payé par les parents, ce qui explique le tarif préférentiel pour les enfants scolarisés en classe infantine.

Aucune réduction n'est octroyée en cas de fréquentation partielle d'une tranche horaire.

Si plusieurs enfants d'une famille fréquentent l'accueil extrascolaire, un rabais de 25% est octroyé au deuxième enfant puis un rabais de 50% à chaque enfant supplémentaire (pas de rabais sur les repas).

Le repas de midi est organisé par l'accueil, pris sur place et facturé au prix coûtant.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic  
  
Christophe Prétet



La Secrétaire  
  
Priska Thoutberger

Grolley, le 6 juillet 2023